



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC


Lors de la séance tenue le 13 novembre 2023, le conseil municipal a adopté une résolution concernant le calendrier des séances ordinaires de la prochaine année. En voici le résultat :

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 débuteront à 20 h

- Le lundi 15 janvier;
- Le lundi 12 février;
- Le lundi 11 mars;
- Le lundi 8 avril;
- Le lundi 13 mai;
- Le lundi 10 juin;
- Le lundi 8 juillet;
- Le lundi 12 août;
- Le lundi 9 septembre;
- Le mardi 15 octobre;
- Le mardi 12 novembre;
- Le lundi 9 décembre.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs situés au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quatorzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.




Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le quatorzième jour du mois de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier